



Appartient à la délibération
du conseil communal du **3 MARS 1980**
No. *2141/73*

MAISONS UNIFAMILIALES À 2 NIVEAUX ET MANSARDES
INDICATION NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE
G = GARAGE AU SOUS-SOL

SURFACE BÂTIE 10.180 m²
 SURFACE D'ÉTAGE 25.450 m²



SURFACES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE :	
--- PÉRIMÈTRE	75.650 m ²
■ TERRAIN BRUT	49.790 m ²
■ TERRAIN NET À BÂTIR	1.600 m ²
■ JARDINS PRIVÉS	9.500 m ²
■ VOIRIE	5.840 m ²
■ TROTTOIRS, CHEMINS	8.920 m ²
■ SURFACES VERTES, PLACES DE JEUX	
	67,9 %
	20,2 %
	11,8 %

COEFFICIENT D'UTILISATION DU SOL : $C.U. = \frac{24.950}{49.790} = 0,50 < 0,80$
 134 LOGEMENTS = 27 LOGEMENTS / ha < 40
 4,979 ha



CITÉ HENRI FROMMES
LUXEMBOURG - CENTS
 PLAN D'AMÉNAGEMENT SECTEUR EST
 PLAN GÉNÉRAL
 Appartient à la délibération
 du conseil communal du **17 JUIL. 1980**

ECHELLE : 1 : 1000
 DRESSE PAR : R.K. ✕
 DATE : ~~19.01.79~~ 16.11.79
 NR : 8415

No. _____
 L'ARCHITECTE : 



VOIRIE EXISTANTE